



Géolandes

Syndicat mixte pour la sauvegarde
et la gestion des étangs landais

ARRETE

POR TANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE A LA MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU LAC DE CAZAUX-SANGUINET A SANGUINET - 3° TRANCHE

La Présidente du Syndicat Mixte Géolandes, Coordonnateur de la co-maîtrise d'ouvrage
« Aménagement et requalification de la fenêtre lacustre sanguinétoise – 3^{ème} tranche »,

- Vu le Code de la commande publique, et en particulier ses articles R2123-1 et R2185-1,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 2 octobre 2025 pour la Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet – 3^o tranche,
- Considérant qu'il y a eu 4 offres jugées inappropriées,
- Sur proposition de la Commission des Marchés Publics de la co-maîtrise d'ouvrage, réunie en date du 5 décembre 2025,

D E C I D E

Article 1 : De ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative à la Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet – 3^o tranche, qui prévoyait une date de remise des offres le 29 octobre 2025,

Article 2 : Cette mission fera l'objet d'une nouvelle consultation selon l'article R2123-1 1^o du Code de la commande publique,

Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département des Landes au niveau de l'espace dédié au Syndicat Mixte.

A Mont-de-Marsan, le *15 decembr 625*

La Présidente du Syndicat Mixte,
Coordonnateur de la Co-Maîtrise d'ouvrage
Sandra TOLLIS

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél. : geolandes.marchespublics@landes.fr